



Mon propriétaire refuse de réagir face aux punaises de lit...

Par **GG05**, le **15/03/2010** à **23:56**

Bonjour,

Bonjour,

J'ai emménagé dans un studio en janvier 2007.

Dès les beaux jours, j'ai commencé à me faire littéralement dévoré par ce que j'ai conclut être des punaises de lit.

Dès lors j'ai prévenu mon propriétaire, qui m'a rétorqué que j'étais à l'origine du problème.

J'ai alors cessé de payer les charges.

Aujourd'hui, j'aimerais savoir quels sont mes recours pour faire réagir mon propriétaire.

Merci d'avance pour vos réponses.

Gerald.

Par **fabienne034**, le **16/03/2010** à **09:03**

bonjour,

le bailleur doit s'occuper du phénomène, il vous doit la tranquillité d'occupation et vous devez partager le logement avec des punaises !

pour tout savoir sur le bail d'habitation:

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Il faut envoyer une mise en demeure

<http://www.fbls.net/miseendemeure.htm>

puis saisir le juge de l'exécution s'il existe ou le tribunal d'instance:

<http://www.fbls.net/TINFO.htm>

Par fif64, le 16/03/2010 à 09:47

Petit conseil, n'arrêtez surtout pas de payer le loyer ou les charges....Sinon c'est un motif lourd de rupture du bail et il peut vous expulser (surtout que la trêve hivernale est finie depuis ce matin).

Donc continuez à lui payer le loyer, et s'il ne fait rien, vous demandez au tribunal en référé l'autorisation de consigner le loyer (cad de payer le loyer à un organisme qui le conservera jusqu'à la résolution du problème).